
Rapport du directeur administratif et financier de la fondation

Codirecteur ad intérim de l'École spécialisée

novembre 2009 à octobre 2010

PERSONNEL

Administration et services généraux

Après un exercice 2009 marqué par de nombreux changements, l'année écoulée a été plutôt calme en ce qui concerne les mutations de personnel dans ces deux secteurs.

La nouvelle équipe de conciergerie s'est bien mise en place et semble avoir trouvé son rythme de fonctionnement.

Malheureusement, des problèmes de santé (maladie et accident) sont venus s'inscrire dans le cours de l'année.

En mars, puis en avril et en mai, Mme Sandrine Di Nenno Kader, secrétaire de l'UF, a dû suspendre son activité pour des problèmes de santé ; elle a été hospitalisée à deux reprises.

Son remplacement a été organisé à l'interne, principalement par Mme Liliana Pereira Cardoso et par une délégation de certaines tâches sur la direction administrative et celle de l'UF, sur les formateurs responsables et les secrétaires comptables.

À fin avril, Mme Nicole Cuenat-Romailler, secrétaire-médicale, s'est blessée en chutant en vélo. Elle a été hospitalisée et a dû cesser son travail à 100% jusqu'aux vacances d'été. À fin août, elle a dû subir une nouvelle intervention chirurgicale, engendrant un arrêt de travail de deux semaines. Elle a pu reprendre son poste, mais souffre toujours de sa jambe blessée. Je me réjouis de son retour et lui souhaite de tout cœur de pouvoir retrouver bientôt toute sa mobilité.

Mme Pereira Cardoso a assumé un intérim d'urgence durant une semaine, puis nous avons pu procéder à l'engagement de Mme Nathalie Montavon-Bouillaud, pour un contrat de durée déterminée ; elle a assumé ce remplacement à l'entière satisfaction de la direction et s'est très vite intégrée à l'équipe administrative.

Mme Monique Amez-Droz-Rickli, aide-concierge, a dû suspendre son activité, en juin et juillet, puis de août à fin septembre, pour des problèmes de santé. Je me réjouis de son retour et lui souhaite un bon rétablissement. Son remplacement s'est fait à l'interne, par les collègues du service.

À ces trois collaboratrices, je souhaite une bonne santé et une agréable reprise de leur fonction.

Je remercie vivement toutes les personnes qui ont assumé de parfaite manière ces divers remplacements. Merci de leur souplesse, de leur solidarité et des nombreuses heures supplémentaires effectuées pour suppléer leurs collègues.

Mme Édith Faivre, concierge de l'antenne d'ergothérapie du Littoral, à Peseux, a dû suspendre son activité, de mai à juillet, pour des problèmes de santé. Elle a choisi d'arrêter ses interventions dans cette structure à la fin de l'année scolaire. Pour la remplacer, nous avons engagé, dès août, Mme Corinne Molliet-Bürgi. Je remercie Mme Faivre de son travail et lui souhaite une bonne continuation.

M. Yvo Baer, apprenti cuisinier, poursuit sa formation. Il a entamé sa 3^{ème} année CFC en août dernier.

Merci à toute l'équipe de cuisine, et plus particulièrement à son chef, M. Georges-Henri Singelé, de sa patience et de son engagement quotidien dans la formation de nos apprentis.

Direction

Au niveau des changements intervenus durant l'année écoulée, il faut signaler les départs, à la fin de l'année scolaire écoulée, de Mme la D^r Sylvie Cottier-Lehmann, médecin responsable, et de M. Saïd Khamlichi, directeur de l'ÉS.

Je les remercie vivement de la confiance et du soutien qu'ils m'ont toujours accordés, de leur travail et de leur investissement au sein de l'ÉS et de la fondation, et leur souhaite le meilleur pour leur avenir tant professionnel que privé.

Jubilaires

Nous félicitons et remercions chaleureusement nos jubilaires pour leurs années de fructueuse collaboration et de fidélité au sein de la fondation du Ceras :

Pour 30 ans de maison :

- M. Charles-Albert Faivre Centre IMC 1980-1989 → UF 1989-2010)

Pour 25 ans de maison :

- ---

Pour 20 ans de maison :

- Mme Myriam Faivre-Gaille UF
- Mme Micheline Studer-Fahrny ÉS

Pour 10 ans de maison :

- ---

FINANCES

Boucllement des comptes 2009

Comme toutes ces dernières années, les travaux de boucllements ont pu être effectués dans le respect du planning établi.

Cependant, le fort fractionnement des périodes durant lesquelles j'ai pu me consacrer au suivi de ces travaux a induit de la pression et du stress pour l'équipe administrative, et plus particulièrement pour Mmes Baer-Personeni et Dubois-Évard.

Je remercie vivement toute l'équipe de sa patience, de sa disponibilité et de la flexibilité dont elle a fait preuve durant cette nouvelle année chahutée.

L'organe de contrôle – la fiduciaire Fiduhall – a effectué, les 23, 24 février et 11 mars, la révision de l'exercice comptable écoulé ; son rapport a relevé la parfaite tenue des diverses comptabilités.

La révision des demandes de subvention (OES pour l'ÉS et SES et Ofas pour l'UF) a eu lieu le 28 mai dernier. Lors de cette intervention, l'organe de contrôle a également vérifié les procédures et règles internes. Il a conclu à l'adéquation de notre organisation et de notre système de contrôle interne (SCI) par rapport au fonctionnement institutionnel et aux exigences de l'État et de l'Office fédéral des assurances sociales (Ofas).

Bilan consolidé 2009

Le total du bilan consolidé est inférieur d'environ 1,35 millions par rapport au total du bilan consolidé de l'exercice précédent ; cette baisse est due au fait que les exercices comptables 2007 et 2008 ont été soldés par les cantons à fin 2009.

Comptes d'exploitation 2009 – généralités

Pour les deux comptabilités (École spécialisée et Unité de formation professionnelle), les valeurs salariales effectives 2009 (indexation, revalorisation, retenue obligatoire, ...) sont les mêmes que celles inscrites dans les budgets 2009. Les écarts qui apparaissent entre les comptes et les budgets sont principalement dus à des mesures d'économies et à une restructuration (pour l'ÉS) et à l'ouverture de la nouvelle antenne de Tavannes, qui n'est pas incluse dans le budget 2009 (pour l'UF).

Compte d'exploitation 2009 de l'École spécialisée du Ceras (ÉS)

(Unité scolaire, éducative et de traitement, Unité ambulatoire de langage, Unité ambulatoire de traitement)

Pour l'ÉS, l'importante différence entre l'excédent figurant au budget et le résultat de l'exercice comptable (Fr. 659'800.- soit une différence de -10.9%) est due à la conjonction d'économies sur l'ensemble des postes budgétaires et, plus particulièrement, sur les salaires éducatifs et thérapeutiques, ainsi qu'à la comptabilisation de recettes plus élevées que prévu dans le domaine des mesures médicales non AI (caisses-maladie).

Le total général des charges est inférieur de Fr. 455'800.- par rapport au budget (-6.1%)

Le total de la classe de comptes 3 "Salaires et frais de personnel" est inférieur de Fr. 383'800.- en raison de divers postes non utilisés ou que partiellement, ceci suite à la fermeture de l'internat et à la restructuration du secteur éducatif, en juillet 2009. Un autre élément induisant une baisse est le départ à la retraite de titulaires chevronnés remplacés par des nouveaux collaborateurs, colloqués en début de l'échelle des traitements.

Remarque importante : c'est uniquement en raison de ces restructurations que l'ÉS du Ceras a pu atteindre la cible d'économies demandée par l'État pour le budget 2010 (-5% par rapport au budget 2009).

La classe de comptes 4 "Autres charges d'exploitation" est légèrement au dessous de la cible budgétaire (Fr. 71'900.-, soit -4.9%). Ce résultat est dû à une gestion très stricte des divers postes "Biens, services et marchandises" et au report d'une partie des travaux d'entretien d'immeuble (blocage de Fr. 50'000.- pour mesures d'économies). Sont également en baisse les postes "Combustible" (prix du gaz moins élevé que prévu), "Matériel scolaire" ainsi que divers postes administratifs (site Web, imprimés → gestion "maison" au lieu de sous-traitance, baisse des coûts du logiciel Sidis, ...) Le poste "Intérêts sur comptes-courants" dépasse le budget d'environ Fr. 6'000.-, en raison, notamment, du blocage du paiement, en raison du conflit "canton-communes (voir rapport de l'an dernier)", des subsides scolaires de l'année 2008.

Note : le montant bloqué (Fr. 219'600.-) a été payé le 19 janvier 2010. Un nouveau système de facturation, comprenant des montants différenciés en fonction des âges scolaires a été prévu par l'OES dès 2010. Cependant, ce blocage – sur toute une année – a engendré pour l'ÉS un dépassement inattendu de plus de Fr. 7'000.- du poste intérêts passifs...

Le total de la classe de comptes 6 "Produits d'exploitation" dépasse de Fr. 203'900.- la somme figurant au budget (+14.1%). Ce résultat est dû aux différents éléments ci-après : Les remboursements du CNPea (centre neuchâtelois de psychiatrie, secteur enfance et adolescence) ont subi une légère hausse de rattrapage (+ Fr. 14'000.-) ; les recettes médicales d'ergothérapie non AI (caisses-maladies) ont continué d'augmenter, en raison, notamment, de l'augmentation de la prise en charge dans notre antenne du Littoral, à Peseux (+ Fr. 74'900.-).

D'autres recettes non-prévues dans le budget concourent à ce bon résultat, soit le versement d'un solde pour l'année 2008, lié à un avenant rétroactif pour les journées des

élèves français (+ Fr. 12'900.-), le remboursement par la ville de La Chaux-de-Fonds des frais liés aux interventions de notre service d'ergothérapie dans diverses classes de la ville (+ Fr. 26'300.-), des indemnités LAA et CLAA imprévues (+ Fr. 51'690.-) et des recettes liées à un stage AI effectué en cuisine à la demande de l'institution Alfaset (+ Fr. 8'900.-).

Enfin, et comme depuis de nombreuses années, une gestion toujours très rigoureuse des divers postes budgétaires ainsi que l'utilisation parcimonieuse et uniquement en cas de nécessité des postes et heures de travail figurant au budget sont toujours de mise.

Compte d'exploitation 2009 de l'Unité de formation professionnelle du Ceras (UF)

(Antennes de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Delémont et Tavannes)

Pour l'Unité de formation professionnelle, l'importante différence entre l'excédent figurant au budget et le résultat de l'exercice comptable (Fr. 405'450.-) est due, principalement, au fait que le budget 2009 validé par le Conseil de fondation, en novembre 2008, ne comprend pas les charges et les recettes liées à l'ouverture de la 4^{ème} antenne de Tavannes, en août 2009.

Une forte hausse des recettes, liée à la prise en charge de soixante-cinq jeunes en moyenne sur l'année (au lieu de soixante selon la capacité d'accueil), influence également positivement le résultat.

Le total général des charges est inférieur de Fr. 88'500.- par rapport au budget (-3.7%).

Le total de la classe de comptes 3 "Salaires et frais de personnel" est inférieur de Fr. 147'700.- au montant budgétisé (postes intervenants utilisés que partiellement et moins de remplacements que prévu au budget / postes "Enseignants", "Formateurs" et "Stagiaires" non totalement utilisés).

Le total de la classe de comptes 4 "Autres charges d'exploitation" dépasse de Fr. 59'100.- le montant budgétisé, soit +15.5%. Ce dépassement est dû aux loyers de l'antenne de Tavannes et aux nouveaux locaux de l'antenne de Delémont. Divers autres postes, liés à l'ouverture de Tavannes ("Ménage", "Entretiens", "Matériel de formation", ... dépassent également le budget).

De manière globale, malgré l'ouverture d'une nouvelle antenne (encore en phase de croissance) et le déménagement dans des locaux plus adaptés de l'antenne de Delémont, les postes "Biens, services et marchandises" sont parfaitement maîtrisés.

Le total de la classe de comptes 6 "Produits d'exploitation" est supérieur de Fr. 316'800.- par rapport au budget (+13.6%) en raison d'une nouvelle hausse des journées facturables à l'Ofas.

Par ailleurs, il convient de préciser que les coûts de fonctionnement de l'Unité de formation professionnelle sont intégralement à charge de la Confédération (Ofas) et que, depuis le 1^{er} janvier 2009, elle fonctionne de manière autonome, sans aucune participation financière du canton, comme les autres centres de formation professionnelle spécialisés (CFPS) de Suisse romande.

Compte d'exploitation 2009 de la gérance immobilière "Coquemène 23"

(Immeuble locatif situé à Serrières, Neuchâtel)

Ce petit immeuble locatif de 7 appartements, sis rue de la Coquemène 23 à Neuchâtel, a été légué en 1988 à la fondation du Centre IMC. Depuis 1990, sa gestion est confiée à l'administration de l'institution avec consigne de le maintenir et de favoriser des loyers modérés.

Le bénéfice 2009 se monte à Fr. 19'613.50.

À ce jour, tous les appartements sont loués.

Cette année a été marquée par les nuisances liées aux travaux de percement des tunnels de Serrières (dont un des tubes passe quelques mètres sous les caves de l'immeuble).

Une expertise de l'état du bâtiment a été effectuée en octobre 2008, avant le début du chantier, par un bureau d'ingénieur mandaté par la direction cantonale des travaux.

Dans notre dernier rapport, nous mentionnions les importants dégâts causés à son appartement par une locataire sortante et notre déception lorsque le service public, qui s'était porté garant à la conclusion du bail, avait refusé toute entrée en matière sur ce dossier.

L'affaire s'est donc soldée – après un passage devant l'ARC et un autre au Tribunal administratif, par une perte sèche pour la fondation, la personne n'étant pas solvable.

Ce genre de déboires, qui ne sont pas les premiers depuis le début de la gestion de cet immeuble, montre bien les limites d'une gestion artisanale, même faite avec le plus grand soin. Nous sommes souvent dépourvus, en cas de litige et face aux avocats de l'ASLOCA, d'arguments et de soutien juridique.

Nous sommes donc d'avis de remettre, dans les mois à venir, la gestion de cet immeuble locatif à une gérance professionnelle du canton.

Fonds propres de la fondation

L'utilisation des fonds propres durant l'année 2009 a fait l'objet d'une annexe aux comptes.

Durant l'exercice 2009, nous n'avons pas reçu de dons, mais un montant total de Fr. 1'579.65 a été mis en compte, qui représente le bénéfice net des ventes des stands de Noël des classes et des groupes.

Ces sommes seront utilisées pour des activités organisées en faveur des élèves.

Cette année, nous avons utilisé Fr. 70'000.- pour le financement des fonds propres liés à l'achat des locaux destinés à l'antenne d'ergothérapie du Littoral à Peseux, Fr. 7'417.70 pour l'achat de quatre licences supplémentaires du logiciel Médialexie, Fr. 3'000.- pour les départs à la retraite de collaborateurs, Fr. 2'200.- pour l'achat d'un piano d'occasion, Fr. 961.60 pour couvrir les reliquats 2007 et 2008 non pris en charge par l'État et Fr. 165.- pour des achats et prestations diverses.

Le solde a été viré sur le compte réserve "2121" qui figure au bilan consolidé pour un montant de Fr. 763'743.50.

Soutien à la construction du mur de grimpe "Volta"

M. François Hans, physiothérapeute au Ceras, s'est fortement impliqué dans ce projet et a dû chercher un financement complémentaire pour sa partie "à inclinaison variable", accessible aux personnes handicapées.

Un dossier de soutien a donc été présenté au Comité exécutif qui a décidé d'octroyer un don exceptionnel en faveur de cette réalisation, via l'achat des prises thérapeutiques, pour une somme de Fr. 917.-.

Cette installation d'escalade, située dans la nouvelle halle de gymnastique "Volta" à La Chaux-de-Fonds, sera accessible à nos élèves, à un tarif préférentiel. Elle leur permettra ainsi de taquiner des hauteurs (jusqu'à 12 mètres) qu'il n'est pas possible d'atteindre sur notre installation thérapeutique.

Fondation Georges-Robert Gabus

La fondation Gabus œuvre en faveur des élèves de l'ÉS du Ceras et des jeunes de l'UF.

Les fonds sont gérés par la direction administrative et financière de la fondation du Ceras.

La fondation Georges-Robert Gabus a été créée en 1971 par M. le Dr Robert Gabus, premier médecin du Centre IMC, et son épouse Mme Lucette Gabus, afin d'honorer la mémoire de leur fils décédé lors d'un tragique accident.

Depuis sa création, la fondation G.-R. Gabus soutient l'École spécialisée du Ceras et l'Unité de formation professionnelle du Ceras pour des activités en faveur des élèves qui dépasseraient, voire ne seraient pas pris en compte, dans le cadre du budget annuel de fonctionnement alloué par les autorités.

Ainsi, années après années, la fondation Gabus participe au financement des camps du Ceras ou d'autres activités.

En 2009, la fondation Gabus a fait un don de Fr. 6'000.- en faveur de l'organisation des festivités du 20^{ème} anniversaire de l'UF et du 40^{ème} de l'ÉS.

Un très grand merci aux généreux donateurs ainsi qu'à Mme Sayegh-Gabus et M. Marc Ducommun, respectivement secrétaire et président de la fondation.

Pour plus de renseignements, merci de consulter www.ceras.ch/fondation%20gabus.htm

Organisation financière du 20^{ème} anniversaire de l'UF

Le comité d'organisation a souhaité, dès ses premières séances de travail, que la journée du 20^{ème} anniversaire de l'UF, qui a eu lieu le 26 mai 2010 à l'Ancienne Usine électrique, soit gratuite et, si possible, auto-financée. (pour plus de détails sur cette journée, merci de vous référer au rapport de M. Charles Faivre, directeur de l'UF).

Le budget final était de plus de Fr. 60'000.- de charges prévues.

Une campagne de recherche de sponsors et de donateurs a été menée et a débouché sur l'obtention de dons, en espèce ou en nature, pour une valeur cumulée de plus de Fr. 46'000.-. Après bouclage des comptes, le total des dépenses effectives s'est monté à environ Fr. 55'000.- et le solde à couvrir par la garantie de déficit octroyée en juin 2009 par le Comité exécutif (Fr. 12'500.-) sera finalement inférieur à Fr. 2'000.-.

Toute notre reconnaissance et nos vifs remerciements à la Loterie Romande, à la BCN, à la Fondation G.-R. Gabus, à la ville de La Chaux-de-Fonds, aux entreprises Goldec SA et Dressa SA pour leur important soutien qui a permis la mise sur pied de cette manifestation.

Un très grand merci à tous les autres généreux donateurs.

Enfin, un merci particulier et reconnaissant aux membres du comité d'organisation et à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'UF pour leur grande et enthousiaste implication dans le déroulement et la préparation de cette magnifique journée.

Pour plus de renseignements, merci de consulter www.ceras.ch/20eme.htm

Organisation financière du 40^{ème} anniversaire de l'ÉS

Les deux journées du 9 et 10 novembre ont rencontré un immense succès. Les conférences du D^r Daniel Gérard ont affiché "complet" et le spectacle de la Compagnie "Le Caméléon" s'est joué à guichets fermés.

Les présentations des secteurs et prestations de l'ÉS, mises en place et commentées par les collaborateurs et collaboratrices, ont suscité beaucoup d'intérêt et ont été génératrices de riches échanges par leur diversité, leur qualité et leur professionnalisme. Grand succès également pour le magnifique buffet concocté par l'équipe de cuisine et les stands des associations de parents.

Les comptes n'étant pas bouclés à ce jour, nous y reviendrons dans notre prochain rapport.

Un important soutien a été reçu de la Loterie Romande et de la Fondation G.-R. Gabus pour la création et les représentations du spectacle "Dys sur Dix à l'école", créé par la Cie "Le Caméléon" à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'ÉS. Ce spectacle tournera dans les classes des collèges du canton, voire de Suisse romande. Un grand merci à ces deux généreux donateurs pour leur contribution majeure à la mise sur pied de cette création théâtrale.

Enfin, un merci particulier et reconnaissant aux membres du groupe d'organisation et à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'ÉS pour leur grande et enthousiaste implication dans le déroulement et la préparation de ces deux journées.

Pour plus de renseignements, merci de consulter www.ceras.ch/40eme.htm

Budgets 2010

Après un processus long et agité (voir ci-après), et une modification de dernière minute du mode de calcul des subsides scolaires, le budget 2010 de l'ÉS a été accepté par le DECS, le 15 février 2010. Le déficit global reconnu est de Fr. 4'986'492.-.

En effet, après un chassé-croisé d'informations et de rumeurs faisant passer les demandes d'économies de 5% à quasi 10% (de Fr. 267'000.- à plus de Fr. 500'000.-) en raison de la prise en compte des coûts liés à l'ouverture de classes pour enfants polyhandicapés des Perce-Neige, le chef du département a confirmé, lors d'une rencontre avec les trois fondations rattachées à l'OES qui a eu lieu le 22 décembre 2009, que la cible d'économies était fixée à moins 5% par rapport au déficit 2009 avalisé par l'État qui s'élevait, pour l'ÉS du Ceras, à Fr. 5'342'900.-.

La cible demandée n'a toutefois pu être atteinte qu'en raison des mutations structurelles vécues à la rentrée d'août 2009 (baisse de la dotation éducative suite à la fermeture de l'internat, baisse de la dotation en animation et dans le secteur des services généraux, soit une diminution globale de 1.7 EPT) et également suite aux départs de personnes à la retraite, remplacées par de jeunes collaborateurs, colloqués au bas de l'échelle des traitements.

Le budget de l'UF a été accepté par le Conseil de fondation, lors de sa séance du 26 novembre 2009 (financement 100% Ofas).

Budgets 2011

Le processus budgétaire 2011 est en cours.

Les consignes de l'État sont toutefois moins contraignantes que l'an dernier (pas de coupes linéaires) et une progression salariale sera réintroduite (avec une modique indexation, l'octroi d'un échelon pour 2011 et le rattrapage de l'échelon bloqué en 2010).

Il faut cependant signaler une notable hausse des charges sociales (AVS, AC, 2^{ème} pilier, frais de fonctionnement de la CCT-ES, ...) qui péjoreront les comptes de l'année prochaine.

GESTION

DECS

La collaboration avec MM. Daniel Marthe, chef de l'OES, et Yves Ehret, responsable financier du service de l'enseignement obligatoire (SEO) est bonne et empreinte d'efficacité, de sympathie et de respect mutuel.

Toutefois, au vu de récentes demandes et/ou décisions émanant des hautes instances du DECS, il me semble nécessaire de rester extrêmement attentifs et vigilants quant aux conséquences qu'elles pourraient avoir sur le fonctionnement et les prestations dispensées par l'ÉS.

Ofas

Un nouveau et X^{ème} changement à l'Ofas...

En effet, Mme Lâamir-Bozzini, déléguée pour l'Unité de formation professionnelle depuis l'automne 2007, a repris d'autres tâches au sein de l'Ofas à fin 2009.

M. Topias Issakainen la remplace et je me réjouis de faire sa connaissance, peut-être à l'occasion du calcul du tarif compensatoire 2009, à ce jour encore dans les dossiers à traiter par l'Ofas.

Je regrette toutefois cette succession rapide des délégués de l'Ofas qui induit une perte dans la connaissance des dossiers et des enjeux liés à notre structure de formation professionnelle.

Systeme de contrôle interne (SCI)

Comme demandé par les services étatiques, le SCI a été introduit au début 2010 pour les processus administratifs et comptables les plus exposés de l'ÉS et de l'UF (caisses, achats, visas, salaires, ...). D'autres modules viendront s'y ajouter dans les mois à venir.

Mode de gestion autonome du patrimoine immobilier et financier de la fondation

À la demande du Comité exécutif, M. Haldimann, de la fiduciaire Fiduhel (organe de contrôle) a présenté aux membres du Conseil de fondation les options possibles visant à pérenniser le patrimoine immobilier et financier de la fondation (fonds propres).

Il a présenté, plus particulièrement, le système mis en place dans une fondation neuchâteloise qui gère un EMS, soit une comptabilité séparée pour la fondation et pour l'exploitation de l'EMS (la fondation loue à l'EMS les locaux lui appartenant).

M. Haldimann rappelle que la fondation du Ceras est surveillée par le canton de Neuchâtel, comme une majorité des fondations qu'il révisé. Ces fondations possèdent un patrimoine immobilier qu'elles ont construit avec leurs propres moyens, comprenant des hypothèques, et ont parfois bénéficié de l'aide de l'État et/ou d'autres organismes publics (confédération, cantons, communes, ...). Dans le cas du Ceras, le capital initial (construction) a été en grande partie financé par l'AI et très peu par l'État.

Il est entre-autres relevé le fait que la fondation se compose maintenant de deux institutions de taille proche, dont une est totalement indépendante de l'État et qu'il convient de pouvoir pérenniser l'existence même des structures, ceci indépendamment des vellétés de réorganisation du canton.

M. Haldimann a également étudié l'option "création d'une association" et ne pense pas que celle-ci soit possible, car le fait de sortir les biens immobiliers pour créer une association

dont le but serait assez difficile à nommer est incohérent et la subordination de la fondation à une autre personne morale est juridiquement incorrecte.

Selon son expérience vécue dans une autre fondation, M. Haldimann estime plus judicieux d'envisager une comptabilité comprenant un poste "gérance" et deux postes "exploitation" ainsi, d'une part, la fondation détient les immeubles au niveau comptable et, d'autre part, l'exploitation répond pleinement aux buts de la fondation.

CCT-ES (convention collective de travail des établissements spécialisés)

Peu de changements à signaler, si ce n'est la poursuite de la négociation de l'uniformisation des horaires, sur une base de 40 heures hebdomadaires, pour les éducateurs et les MSP.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2011, les éducateurs d'internat verront leur horaire hebdomadaire diminué d'une heure.

Les années à venir devraient voir la continuation de cette tendance...

Dès 2011, les partenaires (ANMEA et syndicats) ont décidé de créer un bureau professionnel pour la gestion de la CCT-ES et le suivi des descriptions de fonctions.

Pour assurer son financement, il a été choisi de passer d'une cotisation annuelle fixe à un prélèvement d'une retenue paritaire de 0.3% sur le salaire brut (0.15% employeur / 0.15% employé). Ce mode de faire engendrera toutefois une hausse des coûts, tant pour l'employeur, via le budget annuel, que pour les employés qui, en fonction de leur revenu annuel, verront ainsi leur cotisation augmenter massivement... jusqu'à plus du sextuple !).
Qu'en penseront-ils ?

Descriptions de fonctions

Les deux dossiers dont je faisais mention dans mon précédent rapport ont été défendus par le Comité exécutif auprès des responsables de projet de l'ANMEA puis, suite à leur refus, auprès du Groupe consultatif (dernière instance de recours avant les tribunaux ordinaires).

Le Groupe consultatif n'est entré en matière que pour un des dossiers et a modifié à la hausse deux items, qui ne changent toutefois pas le niveau de fonction. L'autre dossier a vu une fin de non-recevoir. Le fait d'avoir repris plusieurs des responsabilités assumées par M. Kohler, ancien directeur général, n'a ainsi pas été pris en considération.

Ainsi, les collocations qui étaient prévues par la fondation lors de la réorganisation de la direction, à l'été 2008, ne pourront malheureusement pas être appliquées car non reconnues, au niveau du financement, par l'OES.

Malgré ces regrets, un très grand merci à Mme Pellissier et M. Lack pour avoir pris en main et défendu jusqu'au bout ce dossier.

Nouvelle structure de direction de la fondation

Suite au départ de M. Khamlichi, une direction provisoire a été mise en place par la fondation, avec M. Raymond Studer, directeur-adjoint, et le soussigné, comme directeurs ad intérim de l'École spécialisée.

La collaboration et la gestion des nombreux dossiers traités durant cette période de transition a été – malgré une très forte surcharge de travail – sympathique, efficace et basée sur une grande confiance réciproque ; je remercie vivement Raymond de son engagement et de toute l'énergie qu'il a déployé durant ce semestre.

Cette situation temporaire a perduré jusqu'à début novembre.

Tout récemment, le Conseil de fondation vient de nommer une codirection à la tête de l'ÉS, en la personne de M. Studer et de Mme Pierrine Guillaume-Gentil-Tillmann, jusqu'alors enseignante dans une classe de l'ÉS.

Mes chaleureuses félicitations et tous mes vœux à ce nouveau duo de direction !

En raison du prochain départ à la retraite du directeur de l'UF, M. Charles Faivre, et en fonction de la très forte croissance de l'UF, le Conseil de fondation a décidé, en début d'année 2010, de mettre en place une codirection à la tête de cette structure.

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2011, M. Alain Droxler, actuel formateur responsable de l'antenne de Neuchâtel, est nommé directeur pédagogique de l'UF et le soussigné, directeur administratif et financier de l'UF et de la fondation.

Pour remplacer la part de mes responsabilités actuelles au sein de l'École spécialisée, la direction a engagé, en août dernier, M. Stéphane Sieber, au poste de responsable administratif de l'ÉS, assistant de direction. Selon le profil de poste défini par l'OES, il s'agit d'une fonction de cadre intermédiaire.

Une cordiale bienvenue à M. Sieber, qui s'est d'ores et déjà bien intégré à l'équipe administrative de l'ÉS, et tous mes vœux pour sa prise de fonction officielle, au 1^{er} janvier prochain.

Point de vue personnel :

L'année écoulée a été pour moi, sans doute, la plus pénible depuis que je suis au service de la fondation.

Pour y mettre une pointe d'humour, je pourrais reprendre à mon compte le mot maladroit prononcé il y a quelques années par la reine d'Angleterre (tout en écoutant la récente chanson éponyme et fort irrévérencieuse de Philippe Katerine) qui qualifiait l'exercice écoulé "d'Annus horribilis".

En effet, outre la surcharge de travail récurrente depuis quelques années, les processus et coupes budgétaires, les tensions vécues au sein de l'ÉS et les soucis liés à son avenir, les changements au sein de la direction, les jubilés des 20^{ème} et 40^{ème}, ... l'ensemble conjugué de ces éléments a pesé de tout son poids sur ma personne... et ma vie familiale.

De fait, mon épouse et mes enfants ont eu à subir les "dommages collatéraux" de cette année que je souhaite particulière. Je tiens donc à leur rendre hommage en leur exprimant toute ma reconnaissance pour leur soutien et leur patience.

Je me réjouis de pouvoir l'an prochain, au sein de l'UF, mettre toute mon énergie au service de cette structure et du patrimoine de la fondation.

GT-Intégration

Suite au départ de M. Khamlichi, j'ai repris, dans le cadre de l'intérim, une partie des dossiers extérieurs de l'École spécialisée, dont la représentation au sein du GT-Intégration...

En août 2009, M. Gnaegi, Conseiller d'État en charge du DECS (département de l'éducation, de la culture et des sports), prenait acte des propositions contenues dans le rapport intermédiaire et mettait un terme aux travaux du groupe de travail "écoles spécialisées" (GT-ECOSP).

Un nouveau groupe de travail, nommé "GT-Intégration" (groupe de travail intégration), a été initié par M. Gnaegi en janvier 2010.

Ce groupe de travail, composé d'environ dix-sept membres à ses débuts, compte actuellement une trentaine de représentants et est présidé par M. Marthe, chef de l'OES. Un mandataire externe, désigné par le Conseil d'État, M. Bortolotti et le secrétaire général-adjoint du DECS, M. Christ, travaillent également dans ce groupe.

Parmi les membres, se trouvent des représentants des trois écoles spécialisées, un représentant des directions des institutions "filiale 4 – justice et police", des directions des écoles primaires et secondaires, des enseignants, des thérapeutes (psychomotricienne, orthophoniste et ergothérapeute), du CPNea, des associations de parents (Cerebral, dysphasie.ch, ADSR, Aspedah, ...), un représentant des communes et un représentant du syndicat des enseignants.

Mme Pellissier, secrétaire du Conseil de fondation, y représente les associations dysphasie.ch, l'ADSR (association Dyslexie Suisse romande), Cerebral Neuchâtel et l'Aspedah (association suisse romande de parents d'enfants avec déficit d'attention, avec ou sans hyperactivité).

Le but de ce groupe est de suivre le programme de législation du conseil d'État. Le mandat est de rendre un rapport en mars 2011 comportant le résultat d'une réflexion sur les changements à apporter au système scolaire neuchâtelois, en vue d'atteindre les objectifs du programme de législation et à viser l'intégration dans l'école ordinaire d'une grande majorité d'élèves actuellement scolarisés en école spécialisée.

Les propositions du GTI doivent permettre au canton de mettre en place une politique affirmée en matière d'intégration scolaire des élèves en situation de handicap pour la rentrée scolaire 2012.

Des entretiens entre MM. Marthe et Bortolotti et les membres du GTI ont déjà eus lieu, qu'ils soient individuels ou collectifs. L'ÉS du Ceras, par MM. Khamlichi et Iseli, a été interviewée le 30 avril dernier. Les questions portaient sur la structure institutionnelle, l'organisation, la vision de l'avenir, les locaux, le personnel, la provenance des élèves, etc.

Une importante documentation a été remise à M. Bortolotti avant et après l'entretien, soit les statuts, divers règlements, l'organigramme, les cahiers des charges des cadres, des données statistiques sur les élèves (domicile, lieu de scolarisation antérieur, âge à l'admission, structures des âges/classes, ...) ainsi que les données comptables sur dix ans (au lieu des trois années demandées initialement), ceci afin d'établir un travail synoptique sur les différentes entités.

Un premier retour a été fait, début octobre, sur la base de la première partie du rapport. La relecture a toutefois montré les limites des comparaisons, notamment financières ou structurelles, car certaines données ne sont pas parallèles ou considérées différemment dans les trois institutions scolaires ex-AI (par exemple : données comptables sur 10 ans pour deux institutions, sur 5 ans pour la troisième, prestations en lien avec l'école ordinaire (SPS soutien pédagogique spécialisé / SI soutien à l'intégration) ne figurant pas dans le même groupe de prestations que l'UAL, prestations liées à la prise en charge des élèves externes non différenciées, etc.).

Il s'agira donc de rester vigilant quant à l'analyse – et surtout l'utilisation – qui sera faite de ces nombreuses données.

Le GT-Intégration poursuit son travail...

Avenir de l'ÉS

Ces dernières années, et plus particulièrement depuis le changement de législation, il a été très souvent question de l'avenir des écoles spécialisées.

Un des buts annoncé du programme de législature du chef du DECS concernant les écoles spécialisées est la réunion de celles-ci en une entité unique ou, a minima, la création d'un portail unique.

Actuellement, le portail unique des écoles spécialisées est constitué par l'OES, tant pour les admissions (commission d'indication) que pour le financement et l'organisationnel (décisions budgétaires et règles de gestion).

Pourquoi donc vouloir en créer un autre ?

Toutefois, si le DECS l'exigeait, un portail unique des trois fondations pourrait s'imaginer sous la forme d'un bureau de services (financé par les fondations, sur une clé à définir) qui pourrait se limiter à un bureau de liaison et d'orientation (permanence téléphonique, conseil, expertise, liens sur unités ambulatoires, ...) ou aller jusqu'à un centre de services administratifs et financiers, voire la plate-forme d'indication pédagogique... Tant du point de vue "admissions" que du point de vue "administration".

Dans cette hypothèse, quel serait alors le sens, la raison d'être, l'avenir... et le sort de l'OES ?

Par ailleurs, que penser de l'orientation "portail unique" (centralisation) alors qu'un rattachement plus régional est annoncé pour l'école, via les futurs établissements scolaires régionaux ?

Ne faudrait-il pas plutôt chercher à créer des synergies et des partenariats pluriels et divers avec les établissements régionaux en gardant la souplesse de le faire d'une manière avec l'un et d'une autre avec son voisin (en fonction de leurs besoins et du type de prestation attendue) ?

L'intégration des élèves dans les établissements scolaires régionaux posera également la question du rattachement des professionnels qui devront y intervenir (enseignement spécialisé, soutien scolaire, ortho, ergo, éducatif, ...). Resteront-ils des employés de l'ÉS du Ceras ou seront-ils engagés par ces centres (communaux ou intercommunaux) ou encore directement par le SEO ?

Enfin, comment gérer la disparité de moyens/prestations qui existera probablement entre les divers établissements régionaux et éviter des velléités de "tourisme pédagogique" ?

En ce qui concerne les besoins en mesures renforcées (placements en ÉS), il est important de prendre en compte et défendre les points suivants :

- Prioritairement penser à la définition de l'École neuchâteloise de demain avant d'entreprendre des réorganisations.
- Lier les réflexions aux résultats des travaux du GTI ; dans ce sens, attendre la remise du rapport et ses conclusions.
- Exiger du canton un positionnement clair sur l'ensemble du dossier et non pas seulement sur le structurel et les écoles spécialisées. Que prévoit-il comme prestations de demain et, surtout, quels moyens est-il réellement prêt à accorder aux élèves, quels qu'ils soient, pour atteindre ces buts ?
- Défendre l'idée que les écoles spécialisées sont des centres de compétences précieux pour le canton (savoir-faire, expérience pratique, maîtrise et mise à disposition d'outils pédagogiques et thérapeutiques, ...). Ne pas les sous-estimer et prendre le risque de les perdre, sinon il sera nécessaire de tout reconstruire, ce qui serait fortement préjudiciable pour le canton.
- Répéter au DECS que le dispositif actuel (écoles spécialisées) n'est en aucun cas surdimensionné, tant en comparaison intercantonale, qu'au vu des besoins. Ceci au regard de la proportion des enfants nécessitant une prise en charge spécifique dans le canton (mesures renforcées).

En effet, par exemple, sur plus de dix-sept mille élèves de l'école obligatoire dans le canton de Neuchâtel (source : Mémento statistique de l'école neuchâteloise 2009-2010), il est estimé qu'environ 4% souffrent de troubles du langage, dont 1% de manière sévère et nécessitant des mesures renforcées. Ces cent cinquante à deux cents élèves ne pourront pas s'intégrer dans l'école ordinaire avec un simple soutien (trop léger et ne prenant pas en compte leurs besoins tels qu'environnement calme, adaptations, ...). À ce jour, les classes de l'ÉS du Ceras accueillent quatre-vingts élèves, il est donc logique, au vu des chiffres ci-dessus, qu'une liste d'attente existe.

- Relever qu'un bon nombre d'élèves dysphasiques, autistes, ... qui ont de réels besoins, ne bénéficient actuellement pas de suffisamment de prestations. L'école ordinaire ne sera pas à même d'absorber tous ces élèves.
- Démontrer au DECS que l'ÉS du Ceras n'est en aucun cas surdimensionnée. En effet, le nombre d'élèves de l'ÉS est de quatre-vingts auxquels s'ajoutent les vingt-sept suivis par l'UAL (unité ambulatoire de langage). Ils ne sont pas tous dysphasiques ! Ce chiffre comprend également des enfants atteints de troubles neurologiques, de suites de traitement de tumeurs, d'autres handicaps physiques (IMC, myopathies, etc.). L'ÉS du Ceras est déjà en sous-dotation par rapport au besoin existant. S'il est en plus tenu compte, dans les troubles des apprentissages, des jeunes atteints d'une dyslexie importante, d'une hyperactivité sévère, du syndrome d'Asperger, etc., l'offre cantonale pour les élèves ayant cette typologie (hors handicap mental et troubles du comportement) devrait se chiffrer aux alentours de cent-cinquante places dans l'enseignement spécialisé du canton.
- Souligner que les élèves évoluent positivement et sont épanouis à l'ÉS du Ceras, qui n'est pas un ghetto ; (les élèves pris en charge ne souffrent pas de problèmes d'intégration sociale mais rencontrent des difficultés spécifiques qui empêchent leur intégration dans l'école ordinaire).
- Ne pas se bloquer sur l'interne, mais avoir une vision qui s'ouvre en renforçant l'ambulatoire et les passerelles, mais sans démanteler l'existant.
- Mettre en évidence les éléments ambulatoires déjà existants (unité ambulatoire de langage, unité ambulatoire de traitement) et ceux à développer (interventions de conseil et coaching auprès des enseignants (UAL, TAC), expertise et conseil en moyens technologiques [Médialexie, Sprint, etc.], etc.).
- Étudier la pertinence d'une délocalisation, sur le Littoral, de quelques classes avec leur dispositif péda-go-thérapeutique nécessaire (ortho, ergo, physio et éducatif), ceci dans l'optique d'une proximité avec le domicile des élèves (indépendance des transports).
- Étudier les synergies potentielles avec les écoles de la Ville (implantation de classes ordinaires dans les locaux "12-Septembre" si délocalisation de quelques classes de l'ÉS).
- Faire s'interroger les directions de l'école ordinaire de l'impact, sur leur propre organisation et fonctionnement, qu'aurait la disparition de l'ÉS du Ceras ?
- Préciser que si ces points ne devaient pas être entendus par les services cantonaux, les associations de parents et les organes de la fondation réfléchiront aux moyens d'y sensibiliser le public, le politique, etc.

Avenir de l'ANMEA

Le 25 février 2010 a eu lieu une assemblée générale extraordinaire de l'ANMEA, convoquée suite à l'annonce du projet de Mme Ory, cheffe du DSAS, de mettre en place une série d'établissements de droit public (genre HNE, Nomad ou CNP, ...) en regroupant des fondations des différentes filières de l'ANMEA (addictions, adultes, enfance, aide sociale).

Une grande majorité des fondations y étaient représentées par les directions et les présidents ou vice-présidents des conseils. Un débat et un tour de table ont eu lieu et chaque fondation a pu s'exprimer. Le vote qui a suivi a montré l'unanimité du refus de la

notion d'établissement de droit public. Un courrier a été envoyé par l'ANMEA pour ouvrir la négociation sur d'autres bases.

Enfin, un vote a donné mandat à l'ANMEA de faire des propositions visant à un renforcement de sa position vis-à-vis de l'État (exemple : ANEMPA, faitière et interlocutrice unique de l'État pour les EMS).

Pour faire suite à ce vote, le comité de l'ANMEA a fait récemment des propositions visant à un renforcement de sa mission et à une extension des services proposés aux fondations.

Parmi les changements qui entreront en fonction au 1^{er} janvier 2011, il convient de citer la professionnalisation du bureau de la CCT-ES et de la gestion du processus "description des fonctions" (paritairement avec les partenaires signataires de la CCT).

Actuellement, une consultation est en cours au sein des diverses fondations afin de connaître leur position quant à l'extension à d'autres prestations.

Sujet à suivre...

Travaux

Immeuble du Ceras, rue du 12-Septembre 11

Les travaux de cet été se sont bien déroulés et ont concerné le remplacement d'une importante série de fenêtres en mauvais état (étanchéité) situées au rez-de-chaussée (réfectoire, salle triangulaire, divers autres locaux, ...).

Nous avons également procédé à l'isolation phonique de deux locaux pédagogiques, à la mise en conformité des installations de production de froid et à la réfection de bordures situées au N de l'immeuble.

Toiture solaire et rapport bureau Planair SA

Après étude des deux variantes proposées par le bureau d'ingénieur Planair SA (une mixte "thermique/photovoltaïque", l'autre "tout photovoltaïque"), le Comité exécutif a choisi la deuxième option, notamment en prenant en compte le fait que le besoin en eau chaude sanitaire (ECS) a fortement diminué ces dernières années, avec la diminution, puis la fermeture de l'internat. Il a donc fait déposer un dossier d'inscription auprès de Swissgrid et de Viteos. Avant d'entamer les travaux, il est nécessaire d'attendre les décisions liées au subventionnement du prix de rachat (au niveau fédéral, toutes les tranches de subvention ont été utilisées et l'ouverture d'une nouvelle tranche est en cours de discussion).

Je réitère ici mes remerciements à l'ensemble des collaborateurs de l'ÉS, et plus particulièrement à l'équipe de conciergerie, qui ont eu à subir les nuisances (bruit, poussière, déménagements) engendrées par ces divers travaux.

Informatique (Sidis, GTIES, groupe de pilotage, RPN, ...)

Le suivi du projet Sidis, repris par le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) se poursuit. Le gros dossier des années à venir sera l'étude du remplacement du logiciel actuel (SAINet) – programme dépassé et d'une ergonomie à maintes reprises critiquée – par une nouvelle solution moderne et efficiente.

Le défi sera de trouver un nouveau programme qui satisfasse les divers besoins des institutions, tout en sachant que les deux plus grandes (Alfaset et les Perce-Neige) ont d'ores et déjà fait le choix d'une plate-forme connue et ayant fait ses preuves, mais malheureusement non gérée par le SIEN.

Le SIEN a ses standards propres (SAP, SAI, ...) et nous pouvons donc craindre que la marge de manœuvre et de choix des institutions restantes soit pour le moins limitée.

Sincères remerciements à Mme Fabienne Colin, cheffe de projet "Sidis" au SIEN, pour sa disponibilité et son efficacité.

Le GTIES s'est réuni à deux reprises afin de partager, entre praticiens (comptables et responsables administratifs), les diverses expériences vécues et les propositions d'évolution et d'amélioration du logiciel Sidis.

Enfin, le GPIES (groupe de pilotage du projet Sidis) poursuit son travail de coordination et de conduite du projet, à raison de 3 à 4 séances annuelles.

En ce qui concerne l'informatique scolaire, MM. Claude-Alain Thomann et André Tissot-Daguette continuent d'assurer le suivi et la maintenance du parc informatique pédagogique de l'ÉS, à notre entière satisfaction. Pour l'UF, ce travail de suivi de l'informatique pédagogique est effectué par Mme Christine Arm Emery (antenne de Tavannes) et M. Élie Babey (antenne de Delémont), ceci sous la supervision de M. Laurent Grisoni, qui gère également en direct les antennes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

Je les remercie vivement de leur travail.

Site internet de la fondation

Le site web du Ceras est tenu à jour de manière régulière et est bien visité. Les offres d'emploi y sont mises en ligne avec le descriptif de l'annonce et le cahier des charges du poste ; nous nous réjouissons de vous y accueillir :

www.ceras.ch

Conclusion et remerciements

Pour conclure, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil de fondation et du Comité exécutif pour leur engagement en faveur de l'institution.

Un merci tout particulier à Mme Pellissier, MM. Bigler et Lack, ainsi qu'à mes collègues Charles Faivre et Raymond Studer, pour leur confiance, leur soutien et leur forte implication tout au long de cette année mouvementée.

Je remercie également sincèrement les collaboratrices et les collaborateurs de l'ÉS et de l'UF, ainsi que les divers partenaires de l'institution, pour la qualité de leur travail et leur implication qui contribuent, jour après jour, au bon fonctionnement de l'ensemble de la fondation du Ceras.

La Chaux-de-Fonds, novembre 2010

Jean-François Iseli